



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

AAP & AMI
EDTECH – Règlement

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ET APPEL A
PROJETS 2020-2021**
**Expérimentations de solutions numériques
innovantes pour la formation et l'éducation**

Contexte

La crise sanitaire, et le confinement qui en a découlé, ont provoqué un grand bouleversement dans le monde de l'éducation et de la formation. Le défi auquel l'ensemble de la communauté éducative s'est trouvé confronté - écoles, universités, entreprises et organismes de formation - a d'abord été celui de la continuité pédagogique : comment continuer à assurer ses missions quand les apprenants sont confinés chez eux, sans possibilité d'accéder aux lieux d'apprentissage et de formation ?

Ainsi les différents niveaux d'équipement des foyers tant en termes de terminaux que de connectivité, le rôle central de l'accompagnement parental dans la mise en œuvre de ces nouvelles conditions d'apprentissage, renforcent les inégalités socio-culturelles existantes en matière scolaire en France.

Ce constat est en partie transposable dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'orientation ou de la formation des adultes, tous ces domaines n'ayant pas finalisé leur transformation numérique et pédagogique au moment de la crise. La crise du COVID-19 est venue bousculer les habitudes et accélérer les changements de mentalité et de comportement face au rôle du numérique dans la pédagogie.

Des dispositifs et des outils ont été développés, afin de garantir à tous les membres de la communauté éducative, aux élèves et aux familles, aux étudiants, aux apprenants en formation professionnelle une continuité pédagogique dans les meilleures conditions.

Pendant le confinement, les acteurs de l'éducation et de la formation sont passés obligatoirement en substitution en utilisant les outils numériques pour effectuer la même tâche en utilisant principalement des classes virtuelles, des plateformes de learning management et des outils collaboratifs grâce à une gratuité temporaire des outils numériques.

Le confinement a définitivement accéléré la transformation numérique de l'éducation et de la formation qui sera de plus en plus mixte entre le présentiel et la formation à distance.

A la sortie de la crise, il en va de la souveraineté des propositions d'éducation et de formation françaises, comme de l'avenir de la filière EDTECH et de la bonne préparation au retour à l'emploi des personnes en chômage.

Un grand nombre de start-up et entreprises de la Edtech ont connu un succès exponentiel pendant la crise, notamment grâce à leurs stratégies de gratuité. Néanmoins, la robustesse technique, l'intérêt pédagogique, le respect des données personnelles n'étaient pas toujours attestés. En outre, il semble parfois complexe de choisir parmi cette offre foisonnante sans référentiel de qualité.

Aussi, la Région Nouvelle Aquitaine et ses partenaires régionaux et nationaux et le SPN, cluster du numérique qui a notamment pour mission de développer la filière Edtech à l'échelle régionale, convergent sur plusieurs nécessités d'intervenir :

- Aider la communauté éducative à sélectionner des solutions numériques qui ont fait leurs preuves
- Accompagner le prototypage de solutions numériques développées par des start-up françaises avec une approche du digital pour l'humain
- Développer la filière Edtech et aider au déploiement commercial de ces solutions

La Nouvelle Aquitaine entend se positionner comme une terre d'expérimentation et d'innovation des Edtech. Pour cela, il faut faciliter l'émergence de projets d'expérimentations en réunissant des porteurs de projets numériques et en les faisant collaborer avec des laboratoires de recherche et des experts sur des terrains d'expérimentations réels (établissements scolaires, organismes de formation, entreprises).

Objectifs

La Région lance ainsi à la fois un appel à manifestations d'intérêts avec les objectifs suivants :

- Identifier des terrains d'expérimentations avec pour objectif de disposer d'une diversité de cas d'usages
- Identifier des démarches d'open innovation
- Sourcer des start-up EDTECH qui souhaitent tester en situation réelle leur POC
- Organiser la mise en relation entre Demandeurs de solutions et Offreurs par une plateforme de BtoB meetings

La Région lance concomitamment un appel à projets avec pour objectifs :

- Multiplier le nombre de prototypes dans les segments de l'éducation et la formation
- Faire émerger des projets d'expérimentations de solutions numériques proposées par les start-up Edtech

Nature des porteurs de projets

L'Appel à Manifestation d'Intérêt vise à recenser des terrains d'expérimentation.

- Pour les terrains d'expérimentation (AMI)
 - Collectivités,
 - Etablissements scolaires, d'enseignement supérieur, écoles de commerce, d'ingénieurs
 - Industriels ou Autres Services à l'industrie
 - Organismes de formation, branches professionnelles
 - Tiers lieux

L'AAP vise à soutenir les expérimentations des porteurs de projets numériques innovants pour la formation et l'éducation en partenariat avec les acteurs de l'éducation ou de la formation

- Pour les porteurs de projets (AAP)
 - Entreprise numérique et prioritairement start-up de moins de 6 ans agissant dans le domaine d'activité des Edtech : ressources et contenus pédagogiques, plateforme de type LMS ou de mise en relation ; outils collaboratifs ; évaluation des compétences ; orientation ; découverte des métiers, apprentissage des langues étrangères ; activités extra-scolaires ; formation professionnelle ; publics spécifiques
 - Les entreprises de conseil et ingénierie pédagogique sont éligibles si elles s'associent à d'autres entreprises régionales numériques

Les candidats s'engagent à réaliser la majorité des travaux relatifs au projet sur le territoire régional.

Les projets devront impérativement être conduits en collaboration avec un / des partenaires de l'éducation ou de la formation.

Une même personne morale ne peut être porteuse ou partenaire, de plus d'un projet candidat à l'appel à projets.

DOSSIER DE CANDIDATURE DEMANDEUR DE SOLUTION / EXPERIMENTATION

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- Public cible

- Besoin exprimé
- Solution actuelle et ses limites – autres solutions numériques déjà testées
- Cadre envisagé de l'expérimentation (durée, lieu, encadrement, calendrier, contraintes particulières...)
- Modes d'exploitation des données
- Modes d'association des usagers
- Indicateurs d'évaluation

DOSSIER DE CANDIDATURE START-UP EDTECH

Tout projet d'expérimentation d'une solution numérique éducative (produit ou service) selon les axes suivants :

1 – Eduquer au numérique

Inclusion numérique, lutte contre illettrisme ; valorisation des métiers du numérique : égalité homme et femme et femmes et numérique ; lutte contre cyberarnaques ; sobriété numérique

2 – Transformer les pratiques pédagogiques

Solutions : IOT, contenus pédagogiques, serious game, VR, RA, IA, digital learning, jumeau numérique

Thématiques prioritaires : usine du futur ; lycées et réforme du bac ; formation professionnelle pour métiers de demain, métiers en tension

3 – Accompagner les parcours d'apprentissage

Accompagner le développement professionnel des acteurs de l'éducation et de la formation ; organiser le parcours personnel de formation tout au long de sa vie en résonance avec l'objectif d'une société apprenante ; accompagner les apprenants dans leurs parcours d'orientation et le développement des compétences.

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- Public
- Solution proposée
- Valeur ajoutée / innovation
- Proposition pédagogique
- Etat d'avancement du projet / produit / service
- Besoins
- Cadre envisagé de l'expérimentation (durée, lieu, encadrement, calendrier, contraintes particulières...)
- Protocoles de tests et besoins en évaluation
- Business model

MODALITES DE FINANCEMENT

L'objectif du financement est de pouvoir permettre une installation d'un dispositif de solution numérique innovante dans un établissement de formation / éducation ou une entreprise pour évaluer son impact et son efficacité.

Sont éligibles :

- Études (études d'ingénierie technique, études juridiques, enquêtes sociologiques, etc.)
- Coûts de conception et design de la solution
- Coûts matériels pour la réalisation des tests
- Coûts des services de prestataires ou consultants experts, ou laboratoires utilisés exclusivement pour l'évaluation et le coaching des projets
- Dépenses de personnel selon la nature du projet (porteur de projet + partenaire expérimentation)
- Frais généraux, dans la limite de 20% des dépenses de personnel mobilisés sur le projet

Les projets devront être réalisés sur une période de **6 mois** à partir de l'octroi de la subvention. Cette durée est indiquée comme la durée maximale de réalisation, celle-ci peut bien sûr s'étaler sur des délais plus courts.

L'aide régionale prendra la forme d'une subvention d'investissement de 100% des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 50 000 €.

La subvention n'est pas accordée à titre général mais affectée à la réalisation du projet (pas de soutien au fonctionnement des structures).

Pour les acteurs économiques, s'appliquera soit le régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) SA40391 RDI, soit le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

À savoir :

Le règlement de minimis précise que le montant total des aides de minimis octroyées à un même acteur économique ne peut excéder 200 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

CRITERES DE SELECTION

Un comité de sélection sera constitué et s'appuiera sur une grille intégrant les orientations suivantes :

- **Pertinence du projet** : capacité à répondre aux objectifs de l'appel à projets
- **Impact** : gain environnemental et/ou social attendu à l'issue du projet et au regard des perspectives de développement du marché
- **Dimension innovante** : positionnement par rapport à un état de l'art
- **Nécessité de prototyper** (verrous à lever) et **méthodologie de tests**
- **Méthodologie de projet** : adéquation entre les objectifs du projet, les livrables proposés et les moyens humains et financiers
- **Compétences du porteur de projet** : niveau d'expertise des équipes
- **Partenariats et collaboration avec les acteurs locaux** : qualité et complémentarité des partenariats
- **Viabilité du modèle économique**
- **Pérennité technique et opérationnelle** dans la maintenance et l'évolution du projet
- **Utilisation des technologies libres**

Dans la sélection des projets, seront également pris en considération :

- Les modes de gouvernance des structures porteuses de projet : gouvernance éthique et participative prenant en compte chaque partie prenante dans les instances de décision (bénéficiaires, salariés, fournisseurs, actionnaires, société civile) et favorisant le partage du pouvoir dans la structure ;

- Le partage de la valeur : répartition équitable de la valeur créée, avec des échelles de rémunération proportionnées et un partage de la richesse économique avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Un modèle de croissance durable et responsable : permettant de limiter au maximum ses externalités négatives environnementales et sociales telles qu'une réduction de son empreinte carbone numérique, une utilisation raisonnée des ressources naturelles, la mise en place d'une démarche d'éco-responsabilité et l'adoption d'une culture d'entreprise socialement inclusive et engagée, sans contrats précaires, respectueuse des femmes et hommes qui la composent et en sont l'ultime finalité.

MODALITES DE L'AAP ET DE L'AMI

CALENDRIER

AAP

- Lancement de l'appel à projets : 23 octobre 2020
- Date limite de dépôt des candidatures : 30 novembre 2020
- Vague 2 – 30 avril 2021

AMI

- Lancement de l'appel à projets : 23 octobre 2020
- Date limite de dépôt des candidatures : 18 décembre 2020
- Vague 2 – 30 avril 2021

Pour les candidats qui le souhaitent, une phase d'accompagnement au montage des dossiers par les services de la Région permettra de finaliser les candidatures jusqu'à la date limite de dépôt.

COMITE TECHNIQUE

Composé des agents techniciens des services de la Région et des différents partenaires du dispositif (dont le SPN qui pilote opérationnellement le dispositif), le comité technique instruira les candidatures et proposera une liste de projets éligibles au comité de sélection. Selon la nature des projets présentés, le comité

technique pourra également solliciter l'avis consultatif d'experts compétents (internes ou externes).

COMITE DE SELECTION

Jury présidé par l'élu régional en charge du numérique, pour la sélection des dossiers qui seront proposés au vote des élus régionaux en Commission permanente. Il pourra être demandé aux candidats de venir "pitcher" leur projet dans l'un des trois sites (Bordeaux, Poitiers, Limoges) de la Région, selon leur localisation.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet.

La qualité rédactionnelle des pièces du dossier est donc essentielle. Il devra comporter suffisamment de détails et de justifications pour permettre d'évaluer les aspects techniques du projet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit.

Les services instructeurs de la Région se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont ils pourront faire la demande auprès des porteurs de projets.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional qui en délibéreront en Commission permanente. La Région s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des projets avant leur présentation aux élus régionaux, sauf accord préalable des acteurs impliqués afin de travailler de concert à l'amélioration des projets après une première sélection.

Les porteurs de projet seront informés par mail et/ou par courrier des suites réservées à leur candidature.

DEPOT DES DOSSIERS

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le guide des aides régionales :

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Les candidatures devront obligatoirement être déposées par voie électronique :
edtechna@nouvelle-aquitaine.fr

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

RENSEIGNEMENT ET CONSEIL

Toutes les demandes peuvent être adressées par mail : edtechna@nouvelle-aquitaine.fr